Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection : Protection en mer

Table ronde régionale : protection en mer dans le golfe d'Aden

Jeudi 11 décembre 2014, 09h00 - 10h45, Palais des Nations, salle XXIII

Co-modérateurs:

- M. George Okoth-Obbo, Directeur, Bureau régional pour l'Afrique, HCR
- **M. Amin Awad**, Directeur, Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient/Coordonnateur régional pour les réfugiés, Situation en République arabe syrienne et en Irag, HCR

Intervenants:

- M. Amir Salem Alaydarous, Vice-Ministre des affaires étrangères, Yémen
- M. Hussein Suleiman Ahmed, Conseiller technique, Ministère des affaires intérieures, des collectivités locales et du développement rural, État somalien de Puntland
- M. Chris Horwood, Coordonnateur, Secrétariat général sur la migration mixte, basé au Kenya
- Dr. Lorenza M. Rossi, Conseiller spécial OIM/HCR chargé du suivi de la Déclaration de Sana'a



SHS / 2010

Cette table ronde régionale permet de procéder à une analyse ciblée des mouvements maritimes mixtes vers et à travers des pays tels que Djibouti, la Somalie et le Yémen, en direction de pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), en particulier vers l'Arabie saoudite. L'année 2014 a été marquée par une augmentation du nombre de personnes traversant le golfe d'Aden, avec une forte proportion d'enfants séparés ou non accompagnés venant de Somalie et d'Éthiopie, situation qui a posé de graves problèmes de protection. Des rapports récents font état d'abus physiques et sexuels commis par les trafiquants et les auteurs de la traite. La capacité de recherche et de sauvetage dans la région est très limitée. Depuis le début de l'année 2014, plus de 215 personnes ont perdu la vie en mer.

Le Gouvernement yéménite a organisé une conférence régionale sur l'asile et la migration en novembre 2013. Cette conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Sana'a, qui reconnaît que le contexte de l'asile et de la migration vers le Yémen a profondément changé, avec une forte augmentation des arrivées due à l'intensification des activités et des réseaux de trafic et de traite d'êtres humains. Dans cette Déclaration, les États ont reconnu que la gestion efficace de la migration et de la protection des réfugiés nécessitait une coopération régionale et internationale, reposant sur un appui plus important du HCR, de l'OIM, des organisations non gouvernementales et d'autres instances encore. Des progrès ont notamment été jugés nécessaires en matière de capacités de répression contre les réseaux de trafic et de traite dans les pays d'origine, de transit et d'accueil ; de sensibilisation aux risques associés à la migration irrégulière et aux alternatives possibles ; d'appui à la mise en œuvre de programmes de retour ; et de programmes visant à lutter contre les causes profondes des mouvements migratoires mixtes à partir de la Corne de l'Afrique. Plus récemment, la Conférence régionale sur le trafic et la traite d'êtres humains dans la Corne de l'Afrique (Khartoum, octobre 2014), organisée par l'Union africaine en collaboration avec le Gouvernement soudanais, le HCR et l'OIM, a réfléchi à la possibilité d'une coopération entre les États membres de la région pour lutter contre le problème de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants dans et depuis la Corne de l'Afrique, et a cherché à définir une stratégie régionale commune pour tenter de le résoudre.